



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **04/01/18** à **18 h 30**

L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 21/12/2017

Étaient présents : MM Jean AUBOURG. Michel MATHE. Françoise PAIN. Alain FOLLAIN. Françoise RADENEN. Serge MARCASSA. Christine LEVILLAIN. François CABOULET. Philippe DAGALLIER. Pierre-Emmanuel ARAMBURU. Frédéric VAUSSY. François GOHE. Stéphanie COUFOURIER. Dany MUEL.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : MM. Laure MATHE. Laurence BRAUN. Sophie LEFEBVRE. Corinne JOLLY. Olivia FERREIRA.

Pouvoir : Olivia FERREIRA à François GOHE

♦ **Secrétaire de séance** : Mme Françoise PAIN

**Adoption des quatre opérations d'adaptabilité : travaux d'accessibilité exercice 2018 et suivants, locaux techniques, école maternelle, école Primaire isolation thermique.
Adoption des modalités de financement afférentes à l'opération.**

Vu la délibération n° 1634 du 13/12/2016

M. le Maire expose au conseil municipal, suite à la validation des demandes présentées de l'Ad'Ap, qu'il convient d'adopter les quatre opérations d'adaptabilité suivantes :

Accessibilité mairie, salle des fêtes, cimetière, église.

Financement 2018 : demande de subvention DETR 9 992.38 € HT, autofinancement 14 988.60 € HT.

Construction des locaux techniques

Financement 2018 : demande de subvention DETR 218 440 € HT, demande de subvention Département 109 220 € HT, autofinancement 50 000 € HT, emprunt 168 440 € HT.

Construction de l'école maternelle

Financement 2018 : demande de subvention DETR 501 177 € HT, ADEME 20 000 € HT, demande de subvention Département 501 177 € HT, autofinancement 55 588 € HT, emprunt 200 000 € HT.

Rénovation de l'école élémentaire

Financement 2018 : demande de subvention DETR 80 000 € HT, demande de subvention Département 40 000 € HT, autofinancement 30 000 € HT, emprunt 50 000 € HT.

Mise en accessibilité programme sur 6 ans

M. Serge MARCASSA demande si l'actuelle école maternelle va être concernée au vue de la future école qui devrait voir le jour.

M. François GOHE précise que pour l'instant rien ne sera fait dans ces locaux.

Construction du nouveau local technique

M. François DAGALLIER demande si l'opération comprend toute l'installation.

M. Michel MATHE précise que cela comprend la construction du bâtiment et du stockage externe, la voirie, les parkings, l'assainissement.

Construction d'une école maternelle

Mme Françoise PAIN demande ce que deviendront les bâtiments de l'actuelle école si l'adaptabilité n'a pas été faite.

M. le Maire répond qu'il est trop tôt pour envisager l'avenir de ces bâtiments.

Rénovation de l'école élémentaire suite au bilan énergétique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Adopter les opérations validées par la Préfecture décrites ci-dessus

Autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et les demandes de subventions afférentes à celle-ci

Questions diverses

M. le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il a fait appel à des volontaires pour une commission temporaire afin de préparer la commémoration des 100 ans de l'armistice de 1918. Seule une personne s'est manifestée, Mme Françoise PAIN.

Monsieur MUEL souhaite intégrer cette commission.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux du Maire à la commune auront lieu dimanche 7 Janvier 2018 à 10h30 à la salle des fêtes.

Les vœux du maire à la mairie, conseillers et personnels auront lieu vendredi 12 janvier 2018 à 17h.

Tour de table

Mme Françoise PAIN demande, à propos du défibrillateur acheté récemment, si nous avons eu une réponse pour l'installation du défibrillateur, sur le mur externe de la pharmacie.

Monsieur AUBOURG répond que nous avons eu une réponse négative et qu'il faudra trouver une autre solution.

M. François CABOULET signale, depuis plusieurs conseils municipaux sur le fait que le stade est toujours éclairé. Il y a 4 spots qui fonctionnent de 18h jusqu'au-delà de minuit tous les jours de la semaine.

M. le Maire lui répond que la communauté de communes est déjà intervenue sur ce sujet et qu'il faut aussi voir avec le FAR.

La séance est levée à 19h30